



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/16975
22 février 1985
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

**RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL CONCERNANT LES POUVOIRS DU
REPRESENTANT DE LA REPUBLIQUE SOCIALISTE SOVIETIQUE
D'UKRAINE AU CONSEIL DE SECURITE**

Conformément à l'article 15 du règlement provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu des pouvoirs, signés le 5 février 1985 par le Président du Conseil des ministres de la République socialiste soviétique d'Ukraine, attestant que M. Guennadi Iossifovitch Oudovenko a été nommé représentant de la République socialiste soviétique d'Ukraine au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, ces pouvoirs sont en bonne et due forme.

